



**MUNICIPALITÉ DE CHAMBORD
M.R.C. DU DOMAINE-DU-ROY
PROVINCE DE QUÉBEC**

AVIS PUBLIC

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, adjointe à la direction et secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité de Chambord :

- 1- **QUE** lors d'une séance du conseil de la Municipalité de Chambord tenue le 24 janvier 2022, le conseil a adopté le règlement numéro 2021-727 intitulé « **RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE FIXER LE TARIF DE COMPENSATION POUR LA CUEILLETTE ET LA DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET LA VIDANGE ET LE TRAITEMENT DES FOSSES SEPTIQUES ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2020 700** »;
- 2- **QUE** le règlement 2021-727 peut être consulté au bureau du soussigné aux heures régulières d'ouverture.

DONNÉ À CHAMBORD, CE VINGTIÈME JOUR DU MOIS DE JANVIER DEUX-MILLE-VINGT-DEUX

Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe,

Valérie Martel

VM